



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.15/2001/21
10 avril 2001

FRANÇAIS SEULEMENT

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports
de marchandises dangereuses
(Soixante-dixième session,
Genève, 7-11 mai 2001,
point 2e) de l'ordre du jour)

**ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES
DANGEREUSES PAR ROUTE (ADR)**

ADR RESTRUCTURÉ
CORRECTIONS

Nota du Secrétariat

Le remplacement des annexes A et B de l'ADR par les annexes restructurées adoptées par le groupe de travail lors de sa soixante-neuvième session a été proposé par le gouvernement du Portugal à toutes les Parties contractantes, conformément à la procédure d'amendement prévue à l'article 14 de l'ADR (Notification dépositaire C.N. 1078.2000.TREATIES-3 du 1er janvier 2001)

Par la notification dépositaire C.N. 282.2001.TREATIES-1 du 3 avril 2001, le Secrétaire général a communiqué à toutes les Parties contractantes que les amendements sont réputés acceptés et qu'ils entreront en vigueur le 1er juillet 2001.

De conséquence, le Secrétariat de la CEE-ONU a préparé une version consolidée de l'ADR qui est publiée sous la cote ECE/TRANS/140, Vol. I and II.

En préparant la publication, le Secrétariat a remarqué qu'il y avait des erreurs évidentes dans le texte annexé à la notification C.N. 1078.2000.TREATIES-3. Ces erreurs ont été corrigées dans la publication. Le Secrétariat reproduit ci-dessous la liste des corrections effectuées.

1.4.1.3, 1.8.4 (2 fois) et 1.8.5.2

Remplacer "Commission économique pour l'Europe des Nations Unies" par "Commission économique des Nations Unies pour l'Europe"

1.8.3.2. a) Remplacer "1.1.3.1" par "1.1.3.6"

1.8.3.18 Dans le modèle du certificat, biffer "[Biffer ce qui ne convient pas]"

2.1.3.4 Sous la classe 6.1, pour le No ONU 1614, remplacer "contenant au plus 3% d'eau" par "avec moins de 3% d'eau"

2.2.1.1.7 Remplacer "ASSEMBLAGES DE DÉTONATEURS DE MINE (de sautage) NON ÉLECTRIQUES : Nos ONU 0360, 0361 et 0500" par "ASSEMBLAGES DE DÉTONATEURS de mine (de sautage) NON ÉLECTRIQUES : Nos ONU 0360, 0361 et 0500"

Remplacer "CHARGES CREUSES INDUSTRIELLES sans détonateur" par "CHARGES CREUSES sans détonateur"

Pour les deux rubriques "DÉTONATEURS de mine " ("ÉLECTRIQUES" et "NON ÉLECTRIQUES") remplacer "(ou de sautage)" par "(de sautage)"

Pour les trois rubriques "ENGINS AUTOPROPULSÉS", biffer la virgule après la désignation officielle de transport

Sous "MINES" (Nos ONU 0137 et 0138) biffer la virgule

Sous "OBJETS EXPLOSIFS, EXTRÊMEMENT PEU SENSIBLES" ajouter "(OBJETS EEPS)" avant les deux points

Sous "OCTOLITE" mettre le texte entre parenthèse en majuscules: "(OCTOL)"

Sous "POUDRE D'ÉCLAIR" biffer "D"

Sous "RENFORCATEURS SANS DÉTONATEUR : Nos ONU 0042 et 0283" mettre "SANS DÉTONATEUR" en minuscules

2.2.3.3 Dans la liste, sous le code de classification F1,
- pour les Nos ONU 1987 et 1989, biffer "INFLAMMABLES"
- pour le No ONU 1999, biffer ", y compris les liants routiers et les cut backs bitumineux"

2.2.41.1.18 Dans la liste des No ONU, biffer "3270,"

2.2.61.2.2 Sous le deuxième tiret, remplacer "1295 NICKEL-TÉTRACARBONYLE" par "1259 NICKEL-TÉTRACARBONYLE"

2.2.61.3 Sous le code de classification T3, remplacer le nom du No ONU 2788 par "COMPOSÉ ORGANIQUE LIQUIDE DE L'ÉTAIN, N.S.A.", et celui du No ONU 3146 par "COMPOSÉ ORGANIQUE SOLIDE DE L'ÉTAIN, N.S.A."
Sous le code de classification T5, remplacer le nom de No ONU 2025 par "COMPOSÉ SOLIDE DU MERCURE, N.S.A", et celui du No ONU 2291 par "COMPOSÉ SOLUBLE DU PLOMB, N.S.A."

2.2.7.7.2.2 Dans le tableau, dans la colonne de l'activité massique pour les matières exemptées, remplacer " 9×10^{-1} " par " 1×10^{-1} " (deux fois)

- 2.2.9.1.8 La fin reçoit la teneur suivante: "... conformes aux descriptions des dispositions spéciales 235 ou 296 du chapitre 3.3."
- 2.2.9.1.14 Dans le Nota, biffer deux fois "(accumulateurs à électrolyte)"
- 2.2.9.3 Sous le code de classification M5, No ONU 3072, remplacer "DISPOSITIF DE GONFLAGE DE SAC GONFLABLE" par "GÉNÉRATEURS DE GAZ POUR SAC GONFLABLE"

Tableau A du chapitre 3.2

Dans la colonne (8) remplacer partout "Voir 2.7" par "Voir 2.2.7"

Dans la colonne (13), biffer partout "TE15", "TE16" et "TE17" et insérer pour toutes les marchandises des classes 6.1 et 6.2 autorisées au transport en citernes ADR "TE19"

Dans la colonne (16), biffer partout "V4" et insérer pour toute les marchandises de la classe 4.3 "V1"

Dans la colonne (17), remplacer partout "VW08" par "VV8"

Dans la colonne (19), remplacer partout "S17 S20" par "S17"

No ONU	Colonne No.	Modifications
0081, 0082, 0083, 0084, 0241, 0331 et 0332	2	Remplacer "(de sautage)" par "(DE SAUTAGE)"
0101	2	Biffer "(Conduit de feu)"
0105	2	Reçoit la teneur suivante "MÈCHE DE MINEUR (MÈCHE LENTE ou CORDEAU BICKFORD)"
0114	2	Insérer "(TÉTRAZÈNE)" après "GUANYL NITROSAMINO GUANYL TÉTRAZÈNE"
0121, 0314, 0315, 0325 et 0454	2	Remplacer "(allumeurs)" par "(ALLUMEURS)"
0124	2	Reçoit la teneur suivante "PERFORATEURS À CHARGE CREUSE pour puits de pétrole, sans détonateur"
0130	2	Insérer "(TRINITRORÉSORCINATE DE PLOMB)" avant "HUMIDIFIÉ"
0133, 0219 et 0394	2	Biffer les parenthèses autour de "ou d'un mélange d'alcool et d'eau"
0154, 0155, 0209, 0214, 0215, 0220 et 0234, rubriques en classe I	2	Remplacer "avec moins de" par "avec au moins"
0190	2	Ajouter ", autres que des explosifs d'amorçage"
0223	2	Ajouter "(y compris les matières organiques exprimées en équivalent carbone), à l'exclusion de toute autre matière"
0248 et 0249	2	Biffer la virgule après "ENGINS HYDROACTIFS"

No ONU	Colonne No.	Modifications
0266	2	Reçoit la teneur suivante "OCTOLITE (OCTOL) sèche ou humidifiée avec moins de 15% (masse) d'eau"
0340 et 0341	16	Ajouter "V3"
0397 et 0398	2	Biffer la virgule
0439, 0440 et 0441	2	Biffer "INDUSTRIELLES"
0495, 0497, 0498, 0499, 0501, 1041, 1309, 1314, 1318, 1373, 1396, 1398, 1517, 1577, 1578, 1588, 1590, 1597, 1664, 1665, 1694, 1699, 1708, 1711, 1805, 1813, 1823, 2038, 2076, 2215, 2239, 2308, 2433, 2441, 2451, 2511, 2588, 2669, 2730, 2732, 2753, 2779, 2812, 2983, 3070, 3052, 3354, 3355	2	Biffer la virgule avant l'adjectif
0503 et 3268	2	Remplacer "DISPOSITIFS DE GONFLAGE DE" par "GÉNÉRATEURS DE GAZ POUR"
1057	2	Biffer "(pour cigarettes)"
1078	2	Insérer "(GAS RÉFRIGÉRANT, N.S.A.)" après "GAZ FRIGORIFIQUE, N.S.A."
1126	2	Reçoit la teneur suivante "1-BROMOBUTANE"
1139 (pour les 8 rubriques)	2	Insérer, après "SOLUTION D'ENROBAGE", "(traitements de surface ou enrobages utilisés dans l'industrie ou à d'autres fins, tels que sous-couche pour carrosserie de véhicule, revêtement pour fûts et tonneaux)"
1143	2	Reçoit la teneur suivante "ALDÉHYDE CROTONIQUE (CROTONALDÉHYDE) STABILISÉ"
1150	2	Remplacer "1-2" par "1,2"
1155	2	Reçoit la teneur suivante "ÉTHÉR DIÉTHYLIQUE (ÉTHÉR ÉTHYLIQUE)"
1170, groupe d'emballage III	2	Biffer "ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE) ou"
1202, première rubrique	2	Insérer "LÉGÈRE" après "HUILE DE CHAUFFE"
1228 et 3071	2	Biffer les virgules après "MÉLANGE" et "LIQUIDE"
1246	2	Remplacer "STABILISÉ" par "STABILISÉE"
1263, groupe d'emballage I	6	Ajouter "640"

No ONU	Colonne No.	Modifications
1278	2	Reçoit la teneur suivante "CHLORO-1 PROPANE"
1324	2	Ajouter à la fin "(à l'exclusion des déchets)"
1339, 1340, 1341 et 1343	2	Le texte en minuscules reçoit la teneur suivante "exempt de phosphore jaune ou blanc"
1356	2	Insérer "(TOLITE, TNT)" après "TRINITRO-TOLUÈNE"
1386, 1403 et 2217	2	Remplacer "en masse" par "(masse)"
1389, 1391, 1392, 1407, 1415, 1420, 1421, 1422, 1423, 1428 et 2257	13	Insérer "TT3"
1391 et 1392	2	Remplacer "MÉTAUX-ALCALINO-TERREUX" par "MÉTAUX ALCALINO-TERREUX"
1408	2	Reçoit la teneur suivante "FERROSILICIUM contenant 30% ou plus mais moins de 90% (masse) de silicium"
1451	2	Remplacer "CAESIUM" par "CÉSIUM"
1556 et 1557	2	Ajouter "notamment:" après "inorganique," et biffer les parenthèses
1557, 1601, 1655, 2811, 3143 et 3172 (SOLIDE), groupe d'emballage I	12	Ajouter "L10CH"
1557, 1601, 1655, 1708 (SOLIDE), 2588, 2757, 2759, 2761, 2763, 2771, 2775, 2777, 2779, 2781, 2783, 2786, 2811, 3027, 3143, 3172 (SOLIDE), 3249, 3345 et 3349, groupe d'emballage III	12	Ajouter "L4BH"
1637	2	Remplacer "GLUOCONATE" par "GLUCONATE"
1645	2	Biffer "II"
1657	2	Biffer ", solide"
1660	2	Reçoit la teneur suivante "MONOXYDE D'AZOTE (OXYDE NITRIQUE) COMPRIMÉ"
1693	2	Déplacer "LIQUIDE" ou "SOLIDE" après "MATIÈRE"
1699	20	Remplacer "60" par "66"
1708, rubrique liquide	11	Biffer "TU15"
1708, rubrique solide	13	Biffer "TT1"
1740	2	Biffer "ACIDES"

No ONU	Colonne No.	Modifications
1748 et 2208	2	Remplacer "SEC EN MÉLANGE" par "EN MÉLANGE SEC"
1756	2	Modifier le nom comme suit "FLUORURE DE CHROME III SOLIDE"
1790, 1796, 1802, 1826 et 2796, groupe d'emballage II, et 2585 et 2586, groupe d'emballage III	2	Remplacer "ne contenant pas plus de" par "contenant au plus"
1802 et 1873	2	Biffer "en solution aqueuse"
1807	2	Reçoit la teneur suivante "ANHYDRIDE PHOSPHORIQUE (PENTOXYDE DE PHOSPHORE)"
1816	2	Reçoit la teneur suivante "PROPYLTRICHLOROSILANE"
1918	2	Reçoit la teneur suivante "ISOPROPYLBENZÈNE"
1931	2	Ajouter "(HYDROSULFITE DE ZINC)"
1965	2	Insérer "A0," après "A02,"
1971 et 1972	2	Déplacer "(à haute teneur en méthane)" après "GAZ NATUREL"
1987 et 1989	2	Biffer "INFLAMMABLES"
1989, groupe d'emballage II, première rubrique	11	Insérer "TP1 TP8 TP28"
2000	2	Modifier le nom comme suit "CELLULOÏ D en blocs, barres, rouleaux, feuilles, tubes, etc. (à l'exclusion des déchets)"
2009	2	Remplacer "betes" par "bandes"
2017	2	Biffer la virgule après "EXPLOSIVES" et remplacer "sans charges de dispersion" par "sans charge de dispersion"
2030	2	La fin reçoit la teneur suivante "... au moins 37% et au plus 64% (masse) d'hydrazine"
2053	2	Reçoit la teneur suivante "ALCOOL MÉTHYLAMYLIQUE"
2059 (5 rubriques)	2	Ajouter à la fin "contenant au plus 12,6% (rapporté à la masse sèche) d'azote et 55% de nitrocellulose"
2067 à 2070	6	Biffer "193"
2073	2	Reçoit la teneur suivante "AMMONIAC EN SOLUTION AQUEUSE de densité inférieure à 0,880 à 15 °C contenant plus de 35% mais au plus 50% d'ammoniac"

No ONU	Colonne No.	Modifications
2211 et 3314	5	Insérer "aucune"
2215	2	Remplacer "FONDUE" par "FONDU"
2251	2	Remplacer les parenthèses par des crochets
2271, 2297 et 3254	2	Dénomination au singulier
2273	2	Reçoit la teneur suivante "ÉTHYL-2 ANILINE"
2426	2	Ajouter à la fin "à plus de 80% mais à 93% au maximum"
2478	2	Modifier comme suit "ISOCYANATES INFLAMMABLES, TOXIQUES, N.S.A. ou ISOCYANATE EN SOLUTION, INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A."
2552	2	Reçoit la teneur suivante "HYDRATE D'HEXAFLUORACÉTONE"
2556	2	Remplacer "(masse sèche)" par "(rapportée à la masse sèche)"
2672	2	Insérer après "aqueuse", "de densité comprise entre 0,880 et 0,957 à 15 °C"
2741	2	Biffer les parenthèses
2758, 2760, 2762, 2764, 2772, 2776, 2778, 2780, 2782, 2784, 2787, 3021, 3024, 3346, 3350	2	Ajouter à la fin ", ayant un point d'éclair inférieur à 23 °C"
2759, 2763, 2771, 2775, 2777, 2781, 3027	2	Biffer la virgule après "SOLIDE"
2760, 2762, 2764, 2772, 2776, 2778, 2782, 2784, 2787, 2902, 2903, 2993, 2994, 2995, 2996, 2997, 2998, 3005, 3006, 3009, 3010, 3011, 3012, 3015, 3016, 3017, 3018, 3019, 3020, 3024, 3025, 3026	2	Biffer la virgule après "LIQUIDE"
2771, 2772, 3005 et 3006	2	Remplacer "DITHIOCARBAMATE" par "THIOCARBAMATE"
2785	2	Reçoit la teneur suivante "4-THIAPENTANAL (MÉTHYLTHIO-3 PROPANAL)"
2789 et 2790	2	La fin reçoit la teneur suivante "... % (masse) d'acide"
2794	2	Reçoit la teneur suivante "ACCUMULATEURS électriques REMPLIS D'ÉLECTROLYTE LIQUIDE ACIDE"
2795	2	Reçoit la teneur suivante "ACCUMULATEURS électriques REMPLIS D'ÉLECTROLYTE LIQUIDE ALCALIN"

No ONU	Colonne No.	Modifications
2800	2	Reçoit la teneur suivante "ACCUMULATEURS électriques INVERSABLES REMPLIS D'ÉLECTROLYTE LIQUIDE"
2823	2	Reçoit la teneur suivante: "ACIDE CROTONIQUE"
2858	2	Reçoit la teneur suivante "ZIRCONIUM SEC, sous forme de fils enroulés, plaques métalliques ou de bandes (d'une épaisseur inférieure à 254 microns, mais au minimum 18 microns)"
2862	6	Ajouter "600"
2903, 2991, 2993, 2995, 2997, 3005, 3009, 3011, 3013, 3015, 3017, 3019, 3025, 3347, 3351	2	Ajouter ", ayant un point d'éclair égal ou supérieur à 23 °C"
2907	2	Remplacer "60% de flegmatisant" par "60% de lactose, de mannose, d'amidon ou d'hydrogénophosphate de calcium"
2912, 3321, 3322, 3324 et 3325	2	Remplacer "FAS" par "LSA"
2913 et 3326	2	Remplacer "OCS" par "SCO"
2915, 2916, 2917, 3323, 3327, 3328, 3330, 3331, 3332 et 3333	2	Biffer la virgule après "RADIOACTIVE(S)"
2929	6	Biffer "615"
2949	2	Remplacer "contenant" par "avec"
2977	2	Modifier le nom comme suit "MATIÈRES RADIOACTIVES, HEXAFLUORURE D'URANIUM, FISSILES"
3014, groupe d'emballage II	11	Insérer "TP2 TP13 TP27"
3023	2	Reçoit la teneur suivante "2-MÉTHYL-2-HEPTANETHIOL"
3049	2	Modifier le nom comme suit "HALOGÉNURES DE MÉTAUX-ALKYLES HYDRORÉACTIFS, N.S.A. ou HALOGÉNURES DE MÉTAUX-ARYLES HYDRORÉACTIFS, N.S.A."
3050	2	Modifier le nom comme suit "HYDRURES DE MÉTAUX-ALKYLES HYDRORÉACTIFS, N.S.A. ou HYDRURES DE MÉTAUX-ARYLES HYDRORÉACTIFS, N.S.A."
3052 (rubrique solide)	8	Remplacer "P400 PR1" par "P404"
3065, groupe d'emballage II	6	Biffer "144 145 247"

No ONU	Colonne No.	Modifications
3072	2	Remplacer "contenant un ou plusieurs des objets ou matières dangereuses" par "contenant des marchandises dangereuses comme équipement"
3078	2	Remplacer "poubre" par "poudre"
3149	2	Remplacer "pas plus de" par "au plus"
3150	2	Remplacer "dispositif de détente" par "dispositif de décharge"
3165	2	Le texte en minuscules reçoit la teneur suivante "(contenant un mélange d'hydrazine anhydre et de monométhylhydrazine) (carburant M86)"
3167, 3168 et 3169	2	Remplacer "autre que liquide" par "autre qu'un liquide"
3171	2	Biffer "(à électrolyte liquide)"
3175	2	Reçoit la teneur suivante "SOLIDES ou mélanges de solides CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE ayant un point d'éclair inférieur ou égal à 61 °C (tels que préparations et déchets), N.S.A."
3176, groupe d'emballage II	6	Biffer "216"
3234	19	Biffer "S18"
3240 et 3319	12	Biffer "ST(+)"
3254	8	Ajouter "PR1"
3269		Biffer les trois lignes pour lesquelles un code citerne apparaît dans la colonne (12)
3269, groupe d'emballage III	6	Biffer "640"
3270	2	Ajouter à la fin ", d'une teneur en azote ne dépassant pas 12,6% (rapportée à la masse sèche)"
3270	6	Ajouter "286"
3284, groupe d'emballage I	13	Biffer "TE2"
3285, groupe d'emballage I	13	Biffer "TE3"
3297	2	Remplacer "avec" par "contenant"
3315	2	Biffer les deux virgules
3318	2	Mettre "aqueuse" en majuscules en tant que partie de la désignation officielle de transport et insérer après "de densité inférieure à 0,880 à 15 °C"
3343	2	Remplacer "DÉSENSIBILISÉ" par "DÉSENSIBILISÉE"
3345 à 3348	2	Biffer la virgule après "PESTICIDE"

No ONU	Colonne No.	Modifications
3349	2	Biffer les virgules après "PESTICIDE" et "SOLIDE"
3350 à 3352	2	Biffer les virgules après "PESTICIDE" et "LIQUIDE"
3358	2	Le texte en minuscules reçoit la teneur suivante "contenant un gaz liquéfié inflammable et non toxique"

Ajouter une nouvelle rubrique comme suit :

(1)	(2)	(3a)	(3b)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9a)
1268	DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A. ou PRODUITS PÉTROLIERS, N.S.A. (pression de vapeur à 50 °C supérieure à 110 kPa mais inférieure ou égale à 175 kPa)	3	F1	I	3	274 640	LQ3	P001	

(9b)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)
MP7 MP17	T11	TP1 TP8 TP9	L1.5BN		FL	1				S2 S20	33

Remplacer la ligne pour le No ONU 1989, groupe d'emballage I par les deux lignes suivantes

(1)	(2)	(3a)	(3b)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9a)
1989	ALDÉHYDES, N.S.A. (pression de vapeur à 50 °C supérieure à 175 kPa)	3	F1	I	3	274 640	LQ3	P001	

(9b)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)
MP7 MP17	T11	TP1 TP9 TP27	L4BN		FL	1				S2 S20	33

(1)	(2)	(3a)	(3b)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9a)
1989	ALDÉHYDES, N.S.A. (pression de vapeur à 50 °C supérieure à 110 kPa mais inférieure ou égale à 175 kPa)	3	F1	I	3	274 640	LQ3	P001	

(9b)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)
MP7 MP17	T11	TP1 TP9 TP27	L1.5BN		FL	1				S2 S20	33

- DS 535 Remplacer "nitrate de cuivre" par "nitrate de plomb" et "perchlorate de cuivre" par "perchlorate de plomb"
- DS580 Ajouter "pour vrac" après "véhicules spécialement équipés" et "conteneurs spécialement équipés"
- DS583 Remplacer "Mélange B1, ont à 70 °C une pression de vapeur ne dépassant pas 2,3 MPa (23 bar) et..." par "Mélange B1, ont à 70 °C une pression de vapeur ne dépassant pas 2,6 MPa (26 bar) et..."
- DS592 Ajouter "et les grands emballages vides", après "GRV vides"
- DS 606 Remplacer "chlorure" par "chlorite" (deux fois)

Ajouter une nouvelle disposition spéciale 644 comme suit:

"644 Le transport de cette matière est admis, à condition que :

- le pH mesuré d'une solution aqueuse à 10% de la matière transportée soit compris entre 5 et 7;
- la solution ne contienne pas plus de 0,2% de matière combustible ou de composés du chlore en quantité telles que la teneur en chlore dépasse 0,02%."

- 3.4.1 Remplacer "4.1.1.4" par "4.1.1.4 à 4.1.1.8"
- 4.1.1.4 Biffer "prévues dans les différentes classes"
- 4.1.1.12 Le début reçoit la teneur suivante "Chaque emballage, y compris les GRV, destiné ..."
- 4.1.3.1 Sous "sous section 4.1.4.1", remplacer "emballage spécifique au RID ou à l'ADR" par "emballage spécifique au RID et à l'ADR"
- 4.1.4.1 P002 Dans la colonne des emballages extérieurs, sous les fûts, remplacer "en autre métal" par "en un métal autre que l'acier ou l'aluminium"
- P101 Remplacer "(voir 5.4.1.2.1 c))" par "(voir 5.4.1.2.1 e))"
- P137 Sous les emballages et aménagements extérieurs, pour les fûts, remplacer "en carton (IG)" par "en carton (1G)"
- P140 Disposition spéciale d'emballage PP73, remplacer "No ONU 0150" par "No ONU 0105"
- P200 B(3) Remplacer "Pour les gaz comprimés ayant une température critique inférieure à 50 °C" par "Pour les gaz comprimés ayant une température critique inférieure à -50 °C"

C. (12) z: Dans la dernière phrase biffer "(voir aussi 5.4.1.1.12)"

Remplacer la ligne du No ONU 2199 avec la suivante:

2199	PHOSPHINE ^c	2 TF	(1),(5)		22,5	5	0,30	e, g, l, n
			(1),(5)		25.0	5	0,51	e, g, l, n

Remplacer la ligne du No ONU 2599 avec la suivante:

2599	CHLOROTRIFLUOROMÉTHANE ET TRIFLUOROMÉTHANE, EN MÉLANGE AZÉOTROPE contenant environ 60% de chlorotri-fluorométhane (GAZ RÉFRIGÉRANT R 503)	2 A	(1),(2),(3),(5)	3,1	10	0,11	n
			(1),(2),(3),(5)	4,2	10	0,20	n
			(1),(2),(3),(5)	10,0	10	0,66	n

P406 Dans la disposition supplémentaire 3, remplacer "quantité maximale autorisée par emballage" par "quantité maximale autorisée par colis"

P410 Dans le nota a, biffer "intérieurs"

P621 Dans la disposition supplémentaire, insérer "tranchants ou" avant "pointus"

P904 (2) Le début reçoit la teneur suivante "Des emballages qui ne doivent pas nécessairement être conformes aux prescriptions relatives aux épreuves pour les emballages ..."

4.1.4.2 IBC100 Dans la première phrase, remplacer "0331 et 0331" par "0331 et 0332"

4.1.4.3 LP102 Dans la colonne des grands emballages extérieurs modifier la correspondance des codes comme suit "...en bois naturel (50C) en contre-plaqué (50D)..."

4.1.4.4 PR6 Biffer la référence au nota b après "vérification de sa tare."

4.1.5.3 Remplacer "2.1.1" par "2.2.1"

4.1.7.1.4 a) La fin reçoit la teneur suivante "... (c'est-à-dire un emballage d'une des méthodes OP1 à OP4), on doit appliquer la méthode d'emballage portant le numéro OP inférieur;"

4.1.7.1.4 b) La fin reçoit la teneur suivante "...la méthode d'emballage portant le numéro OP inférieur;"

4.2.4.2.6 Dans l'instruction de transport en citernes mobiles T50, pour le No ONU 1983, remplacer "R 113a" par "R 133a"

4.3.2.4 La fin du nota sous le titre reçoit la teneur suivante: "... les dispositions spéciales TU1, TU2, TU4, TU16 et TU35 du 4.3.5 peuvent s'appliquer."

4.3.4.1.1 Dans le tableau:

- dans la deuxième colonne, sous partie 3, remplacer "6.8.2.2.3" par "6.8.2.2.2"

- dans la troisième colonne, sous partie 4, modifier les explications pour "V" et "F" comme suit:

"V = citerne avec dispositif d'aération, selon 6.8.2.2.6, sans dispositif de protection contre la propagation de la flamme; ou
citerne non résistante à la pression générée par une explosion;

F = citerne avec dispositif d'aération, selon 6.8.2.2.6, muni d'un dispositif de protection contre la propagation de la flamme; ou
citerne résistante à la pression générée par une explosion;"

- 4.3.4.1.3 c) Remplacer "No ONU 1392 amalgame de métaux-alcalino-terreux" par " No ONU 1392 amalgame de métaux alcalino-terreux"
- d) Remplacer "No ONU 2015 peroxyde d'hydrogène contenant plus de 70% de peroxyde d'hydrogène" par "No ONU 2015 peroxyde d'hydrogène en solution aqueuse stabilisée contenant plus de 70% de peroxyde d'hydrogène" et "No ONU 2015 peroxyde d'hydrogène avec 60-70% de peroxyde d'hydrogène" par "No ONU 2015 peroxyde d'hydrogène en solution aqueuse stabilisée avec 60-70% de peroxyde d'hydrogène"
- 4.3.5 TU35 Le début reçoit la teneur suivante "Les citernes fixes (véhicules-citernes), citernes démontables ..."
- 4.4 et 4.5 Le nota sous le titre reçoit la teneur suivante: "... pour les citernes fixes (véhicules–citernes), citernes démontables, conteneurs-citernes et caisses mobiles citernes, ..."
- 4.5.2.1 Insérer "à l'exception de celles des 4.3.2.2.4 et 4.3.2.3.3" après "chapitre 4.3"
- 5.4.1.2.1 (b) Remplacer "dans 7.5.2.2" par "au 4.1.10, dispositions spéciales MP1, MP2 et MP20 à MP24"
- 5.4.1.2.1 (c) Ajouter "du 4.1.4.1" après "instruction d'emballage P101"
- 6.1.3.7 Remplacer " NL/VL/123" par " NL/VL123" et " NL/VL/124" par " NL/VL124"
- 6.1.3.8 Remplacer " NL/RB/85/RL" par " NL/RB/85 RL"
- 6.1.3.9 Remplacer "1A2T/Y/300/94" par "1A2T/Y300/S/94"
- 6.1.5.1.1 Remplacer "agrées par elle " par " agréé par elle"
- 6.1.5.1.8 Remplacer "dans le présent chapitre" par "dans la présente section"
- 6.1.6.2 Dans le tableau, sous la classe 6.1, pour les liquides organiques toxiques, corrosifs, remplacer le code de classification "TAC1" par "TC1"
- 6.2.1 Dans le titre, remplacer "récipients pour gaz" par "récipients à gaz"
- 6.2.1.2 c) (3 fois), g) (deux fois) et 6.2.1.3.1
Remplacer "code de classement" par "code de classification"
- 6.2.1.4.2 b) Dans la deuxième phrase, insérer "final" après "programme d'assurance de qualité relatif au contrôle"
- 6.2.1.4.3 Remplacer "les dispositions de la classe 2" par "les dispositions applicables à la classe 2"
- 6.2.1.7.1 g) Remplacer "examens" par "contrôles"
- 6.2.2 Dans le tableau, échanger l'ordre des titres des documents de la sixième et septième ligne de façon à ce que la directive 84/526/CEE se réfère aux bouteilles à gaz sans soudure en aluminium non allié et en alliage d'aluminium et que la 84/527/CEE fasse référence aux bouteilles à gaz soudées en acier non allié
- 6.2.4.3 Remplacer "du présent paragraphe" par "de la présente section"

- 6.3.1.2 Remplacer "4G/CLASS 6.2/92" par "4G/CLASSE 6.2/92"
- 6.3.2.6 a) Remplacer "du (des) récipient(s) primaires" par "du (des) récipient(s) primaire(s)"
- 6.3.2.9 e) La fin reçoit la teneur suivante "pour absorber la totalité du liquide contenu dans les récipients intérieurs;"
- 6.4.8.6 Remplacer "6.4.17.2 a) ou b) et 6.4.17.2 c)" par "6.4.17.2 a) et b) ou 6.4.17.2 b) et c)"
- 6.4.23.4 Dans la première phrase, insérer "de type" avant "C"
- 6.5.1.4.3 Dans le tableau sous "A. Acier " insérer une dernière catégorie "pour liquide" avec comme code "31A"
- 6.5.2.2.1 Insérer, après la phrase d'introduction existante, le suivant tableau avec le nota relatif:

Marque additionnelle	Catégorie de GRV				
	métal	plastique rigide	composite	carton	bois
Contenance en litre ^a à 20 °C	X	X	X		
Tare en kg ^a	X	X	X	X	X
Pression d'épreuve (manométrique) en kPa ou en bar ^a (s'il y a lieu)		X	X		
Pression maximale de remplissage ou de vidange en kPa ou en bar ^a (s'il y a lieu)	X	X	X		
Matériau du corps et épaisseur minimale en mm	X				
Date de la dernière épreuve d'étanchéité, s'il y a lieu (mois et année)	X	X	X		
Date de la dernière visite (mois et année)	X	X	X		
Numéro de série du fabricant	X				

^a *Indiquer l'unité utilisée.*

- 6.5.3.1.6 c) Remplacer "du métal utilisée" par "du métal utilisé"
- 6.5.3.4.18 Remplacer "Le matériau doit être découpé" par "Le carton doit être découpé"
- 6.6.4.2.7 Remplacer "l'emballage" par "le grand emballage"
- 6.6.4.3, 6.6.4.4 et 6.6.4.5
Dans le titre remplacer "pour les" par "applicables aux"
- 6.6.5.1.1 Remplacer "agréés par elle" par "agréé par elle"
- 6.6.5.3.4.2 Remplacer "dispositions" par "prescriptions"

- 6.6.5.4.2 Remplacer "communiqué aux" par "mis à disposition des"
- 6.7.2.4.7 Remplacer "une épaisseur minimale de 8 mm, 10 mm ou 12 mm" par "une épaisseur minimale de 8 mm ou 10 mm"
- 6.7.2.12.2.1, 6.7.3.8.1.1 Dans la phrase avant la définition de "A", insérer "pour les réservoirs avec isolation thermique" après "La formule ci-dessus"
- 6.7.3.2.5 Remplacer "les gaz liquéfiés non réfrigérés" par "le(s) gaz liquéfié(s) non réfrigéré(s)"
- 6.7.3.8.1.1 Remplacer la formule existante par la suivante:
- $$Q = 12,4 \frac{FA^{0,82}}{LC} \sqrt{\frac{ZT}{M}}$$
- 6.7.3.16.1 Le nota de bas de page reçoit la teneur suivante: "Voir 6.7.3.2.8"
- 6.7.4.12.5 Dans la troisième phrase biffer "des réservoirs et équipements de service"
- 6.7.4.14.3 Dans le première phrase, remplacer "un contrôle des caractéristiques" par "une vérification des caractéristiques" et "les pressions d'épreuve du 6.7.4.3.2" par "les pressions d'épreuve conformément au 6.7.4.3.2"
- 6.8.2.3.1 Modifier la première phrase comme suit "... type de véhicule -citerne, citerne démontable, conteneur-citerne, caisse mobile citerne, véhicule -batterie ou CGEM, ..."
- 6.8.2.4.1 Déplacer le dernier paragraphe avant l'avant dernier, de façon à regrouper les prescriptions concernant l'épreuve de pression hydraulique.
- 6.9.2.3.3 Remplacer "des fibres de type C" par "des fibres de verre de type C"
- 6.10 Le début du titre du chapitre reçoit la teneur suivante "Prescriptions relatives à la construction, aux équipements, à l'agrément de type, aux contrôles..."
- 7.3.3 VV14 (1) Dans la première phrase, insérer "usagés" après "Les accumulateurs"
- 8.2.1.2 Remplacer la référence au "8.2.2.3.3" par "8.2.2.3.2"
- 9.7.8.2 Pour la zone 1, remplacer "Coffrets intérieurs pour l'équipement ..." par "Intérieur des coffres de protection pour l'équipement ..."
-